



République et canton de Genève

## Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **14 novembre 2005**

le conseil municipal a pris la délibération suivante :

### **PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE À L'APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT :**

#### ***RÉFECTION DE LA ROUTE DE PRESSY***

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

- d'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de **Fr. 480'000.--** pour couvrir les travaux de réfection de la chaussée en enrobé et remplacement des pavés existants par un enrobé de couleur rouge et pose de pavés granit de séparation entre les deux couleurs, incluant un revêtement phono-absorbant ainsi que la réfection du seuil, à la route de Pressy, sur un tronçon compris entre l'intersection avec la route de Meinier et l'intersection avec le chemin de l'Ecorcherie.

- d'amortir la dépense nette de **Fr. 480'000.--** en 20 ans, la première fois en 2007.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

**Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.**

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

**Le délai pour demander un référendum expire le 21 décembre 2005.**

Vandœuvres, le 22 novembre 2005

Le Président du conseil municipal

**Nicolas TERRIER**

